Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260609-CCAS_2026_06-DE

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
# Commune de LANILDUT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de LANILDUT, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT.

**Date de la convocation :**
1er juin 2026

**Nombre de membres :**
- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Présents : Jean-Noël BRIANT, Gwenaëlle PASTOL, Isabelle LAOT, Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Solenne CAP, Hélène NICOL, Elisabeth SIMPSON, Virginie TOQUIN, Jacques HAMON

Absents ayant donné pouvoir : Thierry GALES a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL, Christine ABARNOU a donné pouvoir à Hélène NICOL, Christian ROLLAND a donné pouvoir à Jacques HAMON

Absents : Jean-Luc JEGOU, Valérie MALLET

Secrétaire de séance : Gwenaëlle PASTOL

**Délibération 2026-06 :**
**Election d'un vice-président**

Monsieur le président expose que, conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du président.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Madame Gwenaëlle PASTOL est candidate.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6,
Vu la délibération n°2026-21 du conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant détermination du nombre de membres composant le CCAS,
Vu la délibération n°2026-29 du conseil municipal en date du 4 mai 2026 portant élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,
Vu l'arrêté municipal n°2026/43 en date du 11 mai 2026 portant nomination des membres non élus du CCAS,
Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature à la fonction de vice-président ;
Considérant qu'une seule candidature a été déposée, celle de Madame Gwenaëlle PASTOL,
Considérant que le vote se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du conseil d'administration,
Considérant que le conseil d'administration a donné son accord, à l'unanimité, pour procéder à l'élection à mains levées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame Gwenaëlle PASTOL est proclamée vice-présidente du conseil

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260609-CCAS_2026_06-DE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
**Commune de LANILDUT**

d'Administration du CCAS et immédiatement installée.

Le Président,